

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42306

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Panot, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Quatennens,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 23858 de Mme Pires Beaune

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« régression »

le mot :

« diminution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme "diminution" paraît plus parlant que "régression". Nous avons cependant conscience que les deux termes sont parlant pour le gouvernement puisque tantôt il prévoit une régression des pensions, tantôt une diminution des droits.